

8. LA MAISON BOOMTOWN 1910 À 1950

HISTORIQUE

Les maisons boomtown apparaissent au début du 20^e siècle, surtout dans les villes qui connaissent une explosion démographique liée au développement industriel. Ces maisons à deux étages sont volumineuses et bien éclairées. Elles peuvent loger des familles nombreuses ou un étage peut être loué, contribuant ainsi à réduire l'hypothèque. En zone urbaine, ces bâtiments sont parfois dotés d'un rez-de-chaussée à vocation commerciale, avec des vitrines donnant sur la rue. Le deuxième étage est accessible par l'escalier extérieur, en colimaçon ou droit, et terminé par un balcon couvert.

Bien que les maisons boomtown présentent une volumétrie et une ornementation plus dépouillées que les styles architecturaux du siècle précédent, un élément décoratif important persiste, soit le débordement vertical de la façade, qui permet l'ornementation du parapet.

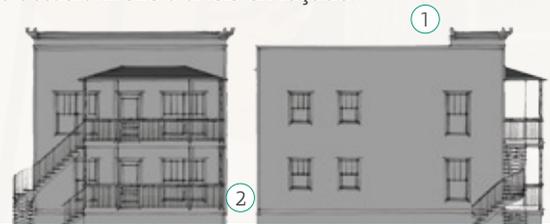
VARIANTES



CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

VOLUMÉTRIE

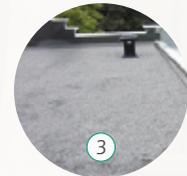
- » Deux étages entiers montés sur un plan rectangulaire;
- » Toit plat à parapet ①. Drainage vers l'arrière ou central;
- » Exhaussement du rez-de-chaussée faible à moyen ②;
- » Ouvertures alignées entre les étages en façade;
- » Galerie souvent déployée sur toute la façade et parfois sur plusieurs faces ou superposées;
- » Présence fréquente d'un fronton ornementé en façade (voir photo 1936);
- » Présence occasionnelle d'oriels en façade.



REVÊTEMENTS

Toiture

- » Membrane d'asphalte et de gravier ③.



Murs

- » Planches horizontales peintes ④;
- » Planches cornières et chambranles d'une couleur généralement distincte ⑤;
- » Briques d'argile ⑥, parfois avec chaînage d'angle ⑦ et couronnement d'ouverture ⑧;
- » Bardeaux d'amiante ⑨.



PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR RÉNOVER

- » Il vaut toujours mieux entretenir que réparer et il vaut toujours mieux réparer que remplacer;
- » Respecter le style et l'époque du bâtiment en termes de volumétrie, de disposition des portes et des fenêtres sur les façades, de types de revêtements sur les murs et la toiture, de modèles de fenêtres, d'ornementation et de couleurs;
- » Recourir à des interventions réversibles qui n'affecteront pas de manière définitive le bâtiment;
- » Considérer une rénovation de qualité comme un investissement à long terme;
- » Consulter un professionnel ou un inspecteur en bâtiment de la Ville de Saguenay en cas de doute ou de travaux majeurs.

Information: 418 698-3112



CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

OUVERTURES

- » Généralement disposées symétriquement sur la façade;
- » Alignées entre les étages en façade;
- » Les portes et fenêtres sont pourvues de chambranles moulurés de quatre à six pouces de largeur et de linteaux de formes diverses, ou couronnées d'un assemblage de briques en arc ou en plate-bande (dans le cas des maisons de briques).

MODÈLES DE PORTES ET FENÊTRES

- » Portes à panneaux en bois peint parfois couronnées d'une imposte;
- » Fenêtres à guillotine en bois peint, avec ou sans meneaux décoratifs (petits-bois) dans la partie supérieure;
- » Fenêtres à battants en bois peint avec imposte.

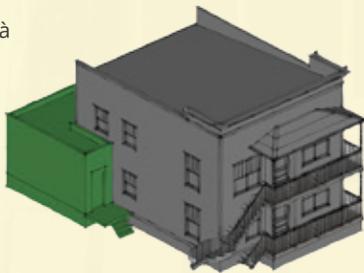


GALERIES ET ESCALIERS

- » Galeries couvertes d'un toit à auvent, composées de:
 - Poteaux et garde-corps en bois peint ornés dans différents styles;
 - Poteaux et garde-corps en acier peint (fer forgé).
- » Galeries accessibles par des escaliers à limons d'acier bordées de garde-corps de bois ou de métal. Présence de contre-marches simples ou découpées d'ouvertures aux motifs harmonisés au reste de l'ornementation.

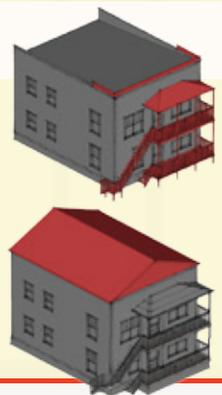
INTERVENTIONS ADÉQUATES

- » Privilégier les agrandissements à l'arrière ou en retrait sur le côté qui conservent l'intégrité de la façade. Les volumes à toit plat sont souhaitables.



À ÉVITER

- » Éviter le retrait du parapet ornementé et le remplacement des galeries d'origine par des composantes de bois traité non ouvrées.
- » Éviter l'ajout de fermes sur la toiture, qui modifie les proportions originelles de la façade.



Les informations contenues dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un portrait exhaustif du style qui est présenté. Avant d'entreprendre des travaux de restauration, de rénovation ou de construction, il est conseillé de contacter un inspecteur en bâtiment de la Division des permis, programmes et inspections, de votre arrondissement en composant le 418 698-3112. Celui-ci sera en mesure de vérifier la conformité de votre projet avec la réglementation d'urbanisme. L'inspecteur en bâtiment peut vous confirmer si votre résidence est située dans un secteur assujéti à un contrôle architectural (PIIA). Dans ce cas, votre demande de permis sera étudiée par le comité consultatif d'urbanisme de votre arrondissement.

Pour en savoir davantage sur les programmes et subventions disponibles, consultez le site Internet à permis.saguenay.ca.